

ses et délicates épreuves, qui, plus d'une fois, mirent son existence en danger. Elle en triompha, grâce à la confiance opiniâtre de ses membres participants, grâce au concours généreux de ses membres honoraires, grâce surtout à l'habile administration et au dévouement infatigable des hommes d'intelligence qu'elle sut toujours placer à sa tête. Depuis sa fondation cinquante ans ne sont pas écoulés, et, aujourd'hui, elle compte plus de trois mille sociétaires : elle a dépensé en frais de maladie un million et demi, et les sommes placées dans les caisses publiques, comme garantie des pensions annuelles de ses retraités, atteindront bientôt le chiffre d'un million. Objet des distinctions les plus rares et les plus flatteuses, citée comme modèle aux nombreuses associations formées sur le même plan, elle a vu, en raison d'une prospérité toujours grandissante, sa bonne renommée s'étendre jusqu'à l'étranger. »

Cette association est une tradition moderne de l'éternel précepte de la loi évangélique « Aimez-vous les uns les autres » texte que développait si heureusement Mgr Emard à la dernière fête annuelle de notre Union Saint Joseph de Montréal et qui est la devise même de cette société. Saint Paul ajoute encore : « portez les fardeaux les uns des autres. »

Les premiers bienfaiteurs des œuvres ce sont les pauvres eux-mêmes, a dit justement un économiste : c'est de cette généreuse sympathie que sont nées les sociétés de secours mutuels qui, comme on le sait, assurent au travailleur un salaire en cas de maladie ou de chômage forcé, garantissent à la famille en cas de décès de son chef et de son soutien, un capital certain. Au bien-être matériel qu'il est légitime de rechercher, ces sociétés joignent le bien-être moral et l'idée religieuse, sans laquelle il n'y a pas de charité durable.

Mgr de Rouen dit excellemment : « Fondée en droit l'aspiration des classes laborieuses (à la fortune) ne présente en fait rien d'alarmant. Car la richesse n'est pas une quantité fixe, invariable, livrée dans des proportions absolues au grand partage des hommes : c'est au contraire une quantité indéfiniment extensible par le travail. Le bien des uns peut s'accroître sans nuire au bien des autres, sans qu'aucune propriété soit menacée, ni aucun droit violé.

« Le vrai péril pour la société, c'est la théorie de ces violents qui, au mépris de toutes les règles de la justice et de la pruden-